



Saint - Denis , le 24.12.04

PREFECTURE DE LA  
REUNION

Direction Régionale des Affaires  
Sanitaires et Sociales

## **A R R Ê T É N° 4316**

### **EXERCICE DE LA PHARMACIE**

### **DEMANDE DE DECLARATION D'EXPLOITATION**

### **D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE**

### **DECLARATION D'EXPLOITATION N° 890**

\*\*\*\*\*

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU le code de la Santé Publique , notamment les articles L. 4221-1 , L. 4221-2 , L. 5125-9 , L. 5125-16 et L. 5125-17 ;
- VU la déclaration d'exploitation n° 687 de Madame Doohita GOVIDEN , en Société E.U.R.L. , enregistrée par arrêté préfectoral n° 3577 , en date du 11.12.96 ;
- VU la demande de Monsieur Philippe CHICHKINE , en date du 17.11.04 , en qualité de pharmacien exerçant , et Monsieur Eric JACQUET , pharmacien non-exerçant , au sein de la S.E.L.A.R.L. ( Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée ) , dénommée “ Pharmacie de l'Etang Salé ” , en vue d'obtenir l'enregistrement de la déclaration de la S.E.L.A.R.L. , permettant d'exploiter l'officine de pharmacie , sous l'enseigne “ Pharmacie de l'Etang Salé ” , située 38 Avenue Octave Bénard , 97427 ETANG SALE LES BAINS ( commune de L'ETANG SALE ) , à compter du 03.01.05. ;
- VU l'acte de cession sous condition suspensive en date du 03.08.04 .
- VU les statuts de la S.E.L.A.R.L. , dénommée “ Pharmacie de l'Etang Salé ” en date du 01.11.04 .
- VU l'attestation du Conseil Central de la Section E de l'Ordre des pharmaciens concernant l'inscription de Monsieur Philippe CHICHKINE , en date du 09.12.04 ;
- VU l'attestation du Conseil Central de la Section E de l'Ordre des pharmaciens concernant l'inscription de la S.E.L.A.R.L. dénommée “ Pharmacie de l'Etang Salé ” , en date du 09.12.04 ;

Considérant que Monsieur Philippe CHICHKINE et la S.E.L.A.R.L. dénommée “ Pharmacie de l’Etang Salé ” remplissent les conditions prévues aux articles L 4221-1 et L 5125-17 du Code de la Santé Publique

## **ARRÊTE :**

- ARTICLE 1** Est enregistrée sous le n° 890 , conformément aux dispositions de l’article L 5125-16 du Code de la Santé Publique , la déclaration de Monsieur Philippe CHICHKINE , pharmacien en exercice , faisant connaître qu’il exploite , en S.E.L.A.R.L. ( Société d’Exercice Libéral à Responsabilité Limitée ) , dénommée “ Pharmacie de l’Etang Salé ” , à compter du 03.01.05 , l’officine de pharmacie , sous l’enseigne “ Pharmacie de l’Etang Salé ” , située 38 Avenue Octave Bénard , 97427 ETANG SALE LES BAINS ( commune de L’ETANG SALE ) , ayant fait l’objet de la licence de transfert n° 415 , par arrêté préfectoral n° 2456 , en date du 04.08.88.
- ARTICLE 2** L’arrêté préfectoral n° 3577 du 11.12.96 est abrogé à compter du 03.01.05 .
- ARTICLE 3** Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales sont chargés , chacun en ce qui le concerne , de l’exécution du présent arrêté.

Fait à ST DENIS , le 24.12.04

LE PREFET